

Depuis 1967, la Délégation Catholique pour la Coopération a envoyé plus de 17 000 volontaires dans 70 pays. Elle est tout à la fois le service du volontariat international de l'Eglise de France et une organisation non gouvernementale de volontariat, agréée par le Ministère français des Affaires étrangères.

Le volontariat international repose sur un partenariat entre vous, le volontaire et la DCC.

Le volontaire

- Il met ses compétences au service de l'équipe du projet qui l'accueille.
- Généreux, il cherche à donner le meilleur de lui-même.
- Il part pour vivre concrètement son désir de fraternité entre les hommes et entre les peuples.
- Il favorise dans votre pays une découverte de la France.
- Certains volontaires DCC sont très enracinés dans la foi ; d'autres sont beaucoup moins sûrs mais désireux de collaborer avec l'Eglise au bien de tout homme au nom des valeurs partagées.

Vous, le partenaire

- Vous êtes responsable d'un projet de promotion humaine. Vous avez temporairement besoin de compétences que vous ne trouvez pas localement.
- En accueillant un volontaire, vous lui permettez de vivre une expérience humaine vraiment inoubliable.
- Grâce à vous, il va ouvrir son esprit et son cœur à d'autres cultures.
- Vous pourrez l'aider à cheminer dans sa vie spirituelle.
- Ce temps de coopération volontaire lui donnera une assise pour bâtir son projet de vie et orientera ses engagements familiaux, sociaux, ecclésiaux et ses choix professionnels.

Volontaire et partenaire, un échange organisé

Le volontaire part pour deux ans, en général. La mission peut durer de 12 mois au minimum, jusqu'à 6 ans au maximum. La plupart des volontaires rejoignent leur poste en septembre, janvier ou avril. Il faut prévoir 7 mois environ entre la demande écrite du partenaire et l'arrivée du volontaire sur le terrain.

Durant sa mission, le volontaire est sous le régime de la Loi française du 24 février 2005 relatif aux volontaires et aux associations de volontariat pour la solidarité internationale. La DCC est aidée financièrement par l'Etat, pour la prise en charge de la couverture sociale et de la formation.

Personnes à contacter au service relations partenaires et volontaires

Bénédicte LAMOUREUX, Responsable du service :
benedicte.lamoureux@ladcc.org ; ligne directe : (33) 01 45 65 99 06

Bénédicte CHAWICHE, Chargée des relations Asie, Amérique latine, Moyen Orient, Maghreb :
benedicte.chawiche@ladcc.org ; ligne directe: (33) 01 45 65 50 74

Louis GUEUGNIER, Chargé des relations Afrique subsaharienne et Madagascar :
louis.gueugnier@ladcc.org ; ligne directe : (33) 01 45 65 50 73

Le chargé de mission (CM) bénévole de votre pays, demandez-nous ses coordonnées par email ou téléphone.
Standard DCC : Tel (33) 01 45 65 96 65 ; fax (33) 01 45 81 30 81

Démarches et conditions d'accueil

Vous

> Remplissez un dossier « demande de volontaire »

- a) Si vous acceptez le candidat
- b) Si vous refusez le candidat

> Remplissez et signez le « Contrat de volontariat » que la DCC vous fera parvenir. (Ce contrat n'est pas un contrat de travail local)

> Accueillez le volontaire et vous l'aidez à s'insérer

> Vous rendez disponible lors de la visite annuelle du CM pour 2 entretiens, avec le CM puis avec le CM et le volontaire

> Rédigez le guide du dialogue et le rapport du 13ème mois

> Rédigez une fiche d'évaluation du volontaire

La DCC

> À l'issue de deux sessions, la DCC sélectionne un candidat volontaire et l'affecte sur votre poste.

> Vous présente le candidat

- a) valide le candidat choisi
- b) recherche un autre candidat

> Organise un stage de préparation au départ (12 jours)

> Signe ce « contrat de volontariat » en dernier

> Organise le départ du volontaire

> Organise la mission du CM

> Les chargés de mission et les assistants continentaux lisent et donnent leur avis sur les rapports

> Sollicite le bilan du volontaire et du partenaire et tient compte des remarques

Le volontaire

> Présente son CV et sa lettre de motivation à la DCC

> Accepte le poste

> Vous écrit pour vous présenter son profil et ses motivations

> Participe au stage de préparation au départ

> Signe ce « contrat de volontariat »

> Rejoint son poste à vos côtés

> Accueille et rencontre le CM individuellement puis en votre présence

> Rédige le guide du dialogue ainsi que les rapports des 6ème 12ème et 18ème mois

> Rédige un rapport de fin de mission à remettre à la DCC

Répartition de la prise en charge financière

La DCC a pour seule vocation l'envoi de volontaires. Elle n'initie ni ne finance aucun projet.

Les frais de participation d'un volontaire à votre action se répartissent entre la DCC, votre structure et le volontaire. N'hésitez pas à nous faire connaître vos difficultés pour remplir ces obligations.

À votre charge

> Indemnité de subsistance sur place adaptée au niveau de vie, en moyenne 150 €.

> Logement et nourriture

> Billet d'avion aller et retour

> Permis de séjour (si nécessaire).

> Vacances : 24 jours ouvrés/an.

À la charge de la DCC

> Recrutement, sélection, formation des candidats, frais de gestion, suivi du volontaire (visite du CM).

> Assurance sociale, maladie, maternité, mutuelle, rapatriement (avec l'aide ponctuelle de l'Etat).

> Indemnité de fin de mission, si la durée est ≥ 2 ans (versée par l'Etat).

À la charge du volontaire

> Participation aux frais de formation (2 weekends d'orientation et un stage de préparation au départ).

> Passeport et visa touristique permettant d'entrer sur le territoire.

> Vaccins (si nécessaires).

> Effets personnels.